

Audit – Bureau de Lorient
Centre des Affaires du Pré aux Clercs
4 rue Abbé Laudrin

56100 Lorient

T : +33 (0)2 97 64 04 84

www.bakertilly.fr

WE KER

Association Loi 1901

Siège social : 7 rue de la Parcheminerie
350000 RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



WE KER

Association Loi 1901
Siège social : 7 rue de la Parcheminerie
35000 RENNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'association We Ker,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association We Ker relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans la note « Changement de méthode comptable -ANC 2022-06 » dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe des comptes annuels expose les règles et principes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application, notamment en ce qui concerne les subventions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

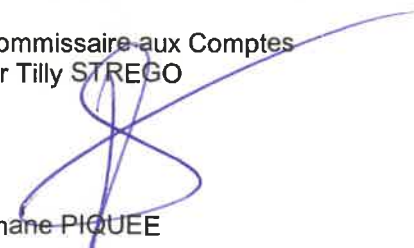
Comme précisé par l'article L.823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LORIENT, le 26 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Stéphane PIQUEE

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Bilan actif consolidé en euros

	Brut	Exercice 2025 et Provisions	Net	Exercice 2024 Net
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>	173 267 €	125 505 €	47 762 €	42 526 €
Logiciels	173 267 €	125 505 €	47 762 €	42 526 €
<i>Immobilisations corporelles</i>	1 288 764 €	995 699 €	293 065 €	340 420 €
Matériel	404 €	404 €		
Installations, agenc., aménagements	556 233 €	397 108 €	159 124 €	178 619 €
Matériel de transport	107 798 €	69 676 €	38 122 €	43 057 €
Matériel de bureau et informatique	284 590 €	260 094 €	24 496 €	30 852 €
Mobilier	339 739 €	268 417 €	71 322 €	87 892 €
<i>Immobilisations financières</i>	247 193 €	- €	247 193 €	230 614 €
Dépôts et cautionnements	222 015 €		222 015 €	230 614 €
Titres de participation Part B	25 178 €		25 178 €	
TOTAL I	1 709 224	1 121 204	588 020	613 560
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	54 883 €	11 680 €	43 204 €	177 285 €
Subventions	2 513 640 €		2 513 640 €	2 517 575 €
Autres créances	50 645 €		50 645 €	40 144 €
<i>Valeurs Mobilières de Placement</i>	1 394 755 €		1 394 755 €	5 078 €
<i>Disponibilités</i>	465 431 €		465 431 €	1 490 911 €
<i>Charges constatées d'avance</i>	66 319 €		66 319 €	106 649 €
TOTAL II	4 545 674 €	11 680 €	4 533 994 €	4 337 641 €
TOTAL ACTIF (I+II)	6 254 897 €	1 132 884 €	5 122 014 €	4 951 201 €

Baker Tilly
STREGO

Bilan passif consolidé en euros

	Net au 31.12.2025	Net au 31.12.2024
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise	512 223 €	512 223 €
Subventions d'investissement affectés	65 834 €	65 834 €
Report à nouveau	255 339 €	181 393 €
Résultat de l'exercice	157 427 €	73 946 €
Sous-total : Situation nette	990 823 €	833 396 €
Subventions d'investissement	149 870 €	127 844 €
TOTAL I	1 140 693 €	961 240 €
FONDS REPORTES OU DEDIES		
Fonds Dédiés	150 162 €	148 830 €
TOTAL II	150 162 €	148 830 €
PROVISIONS		
Provisions pour risques & charges	715 665 €	448 771 €
TOTAL II	715 665 €	448 771 €
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	155 812 €	83 320 €
Découvert, concours bancaires		
Dettes fournisseurs/comptes rattachés	249 532 €	329 034 €
Dettes fiscales & sociales	1 492 165 €	1 415 131 €
Autres dettes	61 103 €	188 508 €
Produits constatés d'avance	1 156 881 €	1 376 367 €
TOTAL IV	3 115 493 €	3 392 360 €
Ecarts de conversion passif		
TOTAL V	- €	- €
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	5 122 014 €	4 951 201 €

Compte de résultat synthétique

	2025	2024	Variation
Produits d'exploitation	10 095 492	10 180 556	- 0,84%
Prestation de services	3 700	-	
Subventions d'exploitation	9 909 543	9 791 985	+ 1,20%
Utilisation des fonds dédiés	115 527	118 840	- 2,79%
Produits de gestion courante	16 722	4 659	+ 258,91%
Reprises s/amortissements et provisions	50 000	72 683	- 31,21%
Transferts de charges	-	192 390	- 100,00%
Charges d'exploitation	10 003 489	10 011 484	- 0,08%
Autres achats et charges externes	1 268 392	1 429 195	- 11,25%
Impôts, taxes et versements assimilés	609 598	628 951	- 3,08%
Charges de personnel	7 342 947	7 356 787	- 0,19%
Dotations amortissements et provisions	442 348	253 771	+ 74,31%
Reports en fonds dédiés	116 859	116 727	+ 0,11%
Charges de gestion courante	223 345	226 052	- 1,20%
Résultat d'exploitation	92 003	169 073	
Produits financiers	11 905	5 388	+ 120,95%
Charges financières	3 511	20 655	- 83,00%
Résultat financier	8 393	- 15 267	
Résultat courant avant impôts	100 396	153 806	NS
Produits exceptionnels	-	50 240	
Charges exceptionnelles	-	130 100	
Résultat exceptionnel	-	- 79 860	- 100,00%
TOTAL Produits	10 164 427	10 236 184	- 0,70%
TOTAL Charges	10 007 000	10 162 238	- 1,53%
Excédent ou déficit de l'exercice	157 427	73 946	
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Mise à disposition gratuite de personnel	-	-	

WE KER

ANNEXE COMPTABLE

Exercice clos le 31 décembre 2025

1. Modes et méthodes d'évaluation

Les comptes ont été établis en tenant compte du nouveau plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable aux associations concernées à compter du 1er janvier 2022, modifié par le règlement 2020-08 du 4 décembre 2020 et de ses avenants. Par ailleurs, le règlement ANC n°2022-06 portant révision du Plan Comptable Général (PCG) est entré en vigueur le 1er janvier 2025 et s'applique aux comptes du présent exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect de la réglementation comptable applicable aux associations et du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à un autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales de régularité et de sincérité dans l'établissement et la présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

Les immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire et dégressif et selon les durées suivantes :

- Immobilisations incorporelles : 1 à 3 ans
- Installations – Agencement : 5 à 10 ans
- Matériels de transport : 3 à 5 ans
- Matériels de bureau et informatique : 3 à 10 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

2. Résultat de l'exercice

L'exercice 2025 se clôture sur un excédent de 157 427 €, en nette progression par rapport à l'exercice précédent (73 946 €), soit une hausse de +112.9 %. Ce résultat positif marque une amélioration significative de la capacité à dégager des excédents sur la période.

Cet excédent doit toutefois être lu avec prudence. Il intègre 136 717 € de produits rattachables à l'exercice 2024 comptabilisés en 2025, notamment le FSE Dedans Dehors N-1 (104 788 €) et le FSE Lutte contre l'illettrisme (31 964 €). À périmètre comparable, l'excédent 2025 s'établirait à environ 20 710 €, niveau qui souligne la nécessité de rester vigilant sur l'équilibre structurel du budget.

Il est indispensable que WE KER continue à dégager des excédents chaque année. En tant qu'association, notre seule voie pour renforcer notre situation nette — et donc notre sécurité

financière — est l'accumulation d'excédents successifs. Une situation nette solide constitue le socle de notre résilience face aux aléas de financement, aux retards de versement des subventions et aux risques de reversement. Elle conditionne également notre capacité à investir et à maintenir notre autonomie de gestion.

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Total produits	10 164 427 €	10 236 184 €	-0.7 %
Total charges	10 007 000 €	10 162 238 €	-1.5 %
Résultat de l'exercice	157 427 €	73 946 €	+112.9 %

Les produits reculent légèrement (-0,7 %) tandis que les charges baissent plus fortement (-1,5 %), ce qui explique l'amélioration du résultat.

3. Analyse des produits

3.1 Changement de méthode comptable – ANC n°2022-06

À compter de l'exercice 2025, WE KER applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la comptabilisation des subventions. En conséquence, les produits afférents à des conventions pluriannuelles et rattachables à l'exercice 2024 sont désormais comptabilisés en subventions d'exploitation, alors qu'ils figuraient en produits exceptionnels sous l'ancien référentiel.

Les comptes 2024 présentés en comparatif n'ont pas été retraités, conformément aux règles de première application. La comparaison brute entre les deux exercices est donc affectée par ce changement de méthode.

Les lignes concernées en 2025 sont les suivantes :

Ligne N-1 comptabilisée en 2025	Montant (€)	Exercice de rattachement
FSE – Dedans Dehors N-1	104 788 €	2024
FSE – Lutte contre l'illettrisme	31 964 €	2024
FSE – Plateforme Mobilité N-1	4 073 €	2024
FSE – Accès Droits N-1	333 €	2024
FSE – Accès Emploi N-1	-1 463 €	2024
FSE – GPECT N-1	-2 537 €	2024
FSE – Orientation Santé N-1	-442 €	2024
Total régularisations N-1	136 717 €	

3.2 Produits d'exploitation – analyse à périmètre comparable

En données brutes, les produits d'exploitation s'élèvent à 10 095 492 € en 2025 vs 10 180 556 € en 2024, soit -0,84 %. Une fois retraités des 136 717 € de régularisations N-1, les produits d'exploitation 2025 à périmètre comparable s'établissent à 10 015 806 €, soit une baisse de -1,6 % par rapport à 2024.

	2025 brut	2025 retraité	2024
Subventions d'exploitation	9 909 543 €	9 772 826 €	9 791 985 €
Produits d'exploitation	10 095 492 €	10 015 806 €	10 180 556 €
Variation vs 2024	-0,84 %	-1,6 %	-

3.3 Principales subventions d'exploitation 2025

Les principaux financeurs et dispositifs (hors régularisations N-1) :

- CPO CEJ (État) : 2 822 920 € comptabilisés en 2025 (voir analyse ci-dessous)
- CPO Socle (État) : 1 352 136 € (-6,5 % vs 2024)
- Rennes Métropole – Cotisation adhésion : 802 318 € (+6,2 %) – la cotisation par habitant a été portée à 1,70 € en 2025 (+0,10 €/habitant vs 2024) ; la croissance démographique du territoire contribue également à la hausse du montant total
- France Travail – Cotraitance : 484 617 € (+4,6 %)
- Région – Socle : 387 761 € en 2025 ; le montant 2024 (389 806 €) incluait une subvention exceptionnelle de 40 000 € désormais intégrée dans le socle ; à périmètre comparable, la subvention socle progresse de +10,9 % (+37 955 €)
- FSE – Accès emploi durable : 393 410 € (+9,7 %)
- Département – ARSA : 333 526 € (-7,2 %)
- EPCI – Cotisations (8 communautés de communes et d'agglomération) : 425 000 € (+7,4 % vs 2024) – la cotisation par habitant a été portée à 1,70 € (+0,10 €/habitant vs 2024) ; la progression reflète à la fois la hausse tarifaire et la croissance de la population sur les territoires couverts

3.3bis – Analyse détaillée du financement CEJ

Le produit CEJ comptabilisé en 2025 (2 822 920 €) ne reflète pas directement l'enveloppe allouée par l'État pour l'exercice. En raison du décalage de comptabilisation propre à ce dispositif, ce produit est constitué d'environ 40 % des crédits État 2024 et de 60 % des crédits État 2025 (2 715 900 €).

Les crédits alloués par l'État pour 2025 sont en baisse de -7,26 % par rapport à 2024 (2 928 449 €), alors que le volume d'activité reste identique : 1 646 jeunes accompagnés en CEJ.

Cette baisse résulte exclusivement de l'uniformisation du tarif unitaire à 1 650 € en 2025 pour tous les bénéficiaires, quel que soit leur niveau de formation. En 2024, les jeunes de niveau infra bac donnaient lieu à une subvention de 1 900 €. Sur un portefeuille de 1 646 CEJ, environ 850 jeunes (51,6 %) relevaient du tarif majoré.

Segment	Nb jeunes	Tarif 2024	Tarif 2025	Impact unitaire
Infra bac (~51,6 %)	~850	1 900 €	1 650 €	-250 €
Autres niveaux (~48,4 %)	~796	1 650 €	1 650 €	stable
Manque à gagner total (850 × 250 €)				212 500 €

L'uniformisation tarifaire nous pénalise structurellement comme nous accompagnons une proportion élevée de jeunes peu qualifiés, public prioritaire des Missions Locales. Le manque à gagner de 212 500 € par rapport aux crédits CPO 2024 impacte directement la capacité de financement des activités CEJ.

3.4 Évolutions notables

Nouvelles lignes ou progressions significatives en 2025 :

- État – AMIO2R : 61 367 € (nouvelle ligne)
- Département – Plateforme Mobilité : 67 954 € (+230 % vs 2024)
- RM CALPAE – Sortir de la rue : 63 978 € (+45 %)

Lignes en recul ou disparues :

- État – PIC Start App : –24 537 € (solde de régularisation négatif)
- État – Accompagnement BPI : néant en 2025 (38 000 € en 2024)

4. Analyse des charges

4.1 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 7 342 947 € et représentent 73.4 % des charges totales. Elles sont quasi stables (–0,2 % vs 2024), ce qui témoigne d'une bonne maîtrise de la masse salariale malgré les évolutions de rémunération.

	2025	2024	Variation
Salaires et traitement	5 283 605 €	5 194 464 €	+1.7 %
Charges sociales et autres	2 059 342 €	2 165 323 €	–4.9 %
Total charges de personnel	7 342 947 €	7 356 787 €	–0.2 %

La baisse des charges sociales (–4,9 %) s'explique notamment par des remboursements CPAM et prévoyance Mutex imputés en déduction des charges de personnel (–44 285 € et –89 673 €). Il s'agit d'un effet du changement de méthode comptable ANC n°2022-06 : sous l'ancien référentiel, ces remboursements étaient comptabilisés en produits au compte 79 – transferts de charges. Leur reclassement en déduction des charges sociales explique simultanément la disparition du poste "transferts de charges" côté produits (0 € en 2025 contre 192 390 € en 2024). À périmètre comparable, les charges sociales sont donc stables.

Les salaires progressent de +1,7 %, progression portée principalement par l'effet de l'ancienneté, mécanisme automatique de la convention collective applicable.

4.2 Charges externes

Les achats et charges externes baissent significativement : 1 268 392 € vs 1 429 195 € (-11.3 %). Cette évolution est principalement liée à :

- Forte réduction des locations immobilières Rennes : 306 439 € vs 408 798 € (-25,0 %), résultant de deux mouvements immobiliers :
 - L'équipe Direction et fonctions supports, auparavant située au 12 avenue Henri Fréville, a emménagé dans les locaux du 5 Bd Magenta (Centre We Flex) et à la Parcheminerie pour l'équipe SI. Ce déménagement, amorcé fin 2024, a permis un rapprochement avec les autres sites du centre-ville ainsi qu'une économie de loyer et charges locatives d'environ 25 000 €.
 - Dans le cadre du projet politique visant à faire du site « Le 360 » un carrefour des jeunes, Rennes Métropole a proposé à WE KER d'intégrer ces locaux et de devenir acteur de leur transformation en tiers-lieu. Amorcée fin 2024, cette opportunité s'est accompagnée du départ de nos équipes du site de l'avenue du Général Patton. La Ville de Rennes nous a mis à disposition des locaux au 360, dont le coût est inférieur à celui du site Patton.
- Baisse des prestations de services : 156 915 € vs 198 666 € (-21,0 %)
- Baisse marquée des charges d'électricité : 7 363 € vs 23 838 € (-69 %)
- Hausse des fournitures informatiques : 26 636 € vs 11 174 € (+138 %)

4.3 Dotations aux amortissements et provisions

Ce poste connaît une hausse significative : 442 348 € vs 253 771 € (+74.3 %). Cette augmentation est portée principalement par :

- Dotation aux provisions pour risques et charges : 316 894 € vs 161 289 € (+96,5 %)
- Dépréciation d'une créance : 11 680 € (nouvelle dotation)

Ceci reflète une politique de prudence accrue, notamment face aux incertitudes sur certains financements.

5. Situation bilancielle

5.1 Fonds propres et situation nette

La situation nette progresse de 833 396 € à 990 823 €, soit une hausse de +18.9 %. Après affectation du résultat 2024 en report à nouveau, les fonds propres consolidés s'établissent à 1 140 693 €, en progression de +18.7 %.

5.2 Trésorerie et placements

La structure de trésorerie évolue considérablement entre les deux exercices :

	2025	2024	Variation
Disponibilités	465 431 €	1 490 911 €	-68.8 %
Valeurs mobilières de placement	1 394 755 €	5 078 €	+27365.3 %
Trésorerie totale	1 860 186 €	1 495 989 €	+24.3 %

La trésorerie totale reste stable à 1 860 186 € (vs 1 495 989 €). Toutefois, la structure évolue : les disponibilités reculent fortement (-69 %) tandis que les placements en VMP progressent massivement (de 5 078 € à 1 394 755 €), traduisant un choix de gestion visant à optimiser le rendement des liquidités excédentaires.

Cette situation de trésorerie est néanmoins à nuancer fortement. Elle a bénéficié d'un versement exceptionnel de 814 770 € correspondant à une partie du solde des crédits CPO 2025, dont l'échéance contractuelle était initialement prévue en mars 2026. Sans ce versement anticipé, WE KER aurait rencontré des difficultés de trésorerie dès la mi-février 2026.

Cet élément illustre la fragilité structurelle de notre position de trésorerie et la dépendance aux calendriers de versement des financeurs publics. Il souligne la nécessité de maintenir un niveau de fonds propres suffisant et de poursuivre une politique active de dialogue avec les financeurs sur les rythmes d'acomptes et de soldes.

À ce risque s'ajoute le poids des créances FSE, qui s'élèvent à 1,3 M€ au 31/12/2025. Ces créances, liées aux délais incompressibles de certification et de liquidation propres aux fonds européens, immobilisent durablement une part significative de la trésorerie. Leur encaissement, soumis aux calendriers de la Région et de l'autorité de gestion, ne peut être anticipé et constitue un facteur structurel de tension sur la trésorerie courante.

5.3 Créances et produits à recevoir

Les subventions à recevoir s'établissent à 2 513 640 €, en légère baisse (-0.2 %) malgré un volume d'activité stable. Les principaux postes en attente sont :

- FSE – Accès emploi durable 2024/25 : 517 604 €
- État – CEJ DREETS : 533 280 €
- FSE – Dedans Dehors 2024/25 : 160 093 €
- FSE – Plateforme mobilité inclusive 2025 : 102 325 €
- RM – PLIE : 85 983 €

5.4 Provisions pour risques et charges

Les provisions augmentent de 448 771 € à 715 665 € (+59,5 %). Cette évolution s'explique principalement par une nouvelle dotation de 247 054 € sur subventions (risque de reversement), s'ajoutant à la provision pour engagements de retraite qui passe de 398 771 € à 462 893 € (+16,1 %).

6. Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ». À la fin de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 - Engagements à réaliser sur ressources affectées » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 - Fonds dédiés ». Les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés reste stable : 150 162 € au 31/12/2025, vs 148 830 € à l'ouverture

- Fonds gérés pour autrui principalement le FAJ pour un montant de 56 251 €.
- Fonctionnement pour un montant de 93 911 €

La consommation de l'exercice (115 527 €) est quasi intégralement compensée par les nouveaux engagements (116 859 €).

7. Incidences du règlement ANC n°2022-06 sur les comptes de l'exercice

Le règlement ANC n°2022-06 portant révision du Plan Comptable Général (PCG), qui se substitue au règlement CRC n°99-03, est entré en vigueur le 1er janvier 2025. Son application a eu les incidences suivantes sur les comptes de l'exercice :

Suppression du compte de transferts de charges (compte 79)

Les flux antérieurement comptabilisés au compte 791 sont désormais reclassés selon leur nature :

- Les produits liés au personnel mis à disposition sont désormais comptabilisés au compte 708.
- Les remboursements de charges (formation, etc.) sont reclassés en produits d'exploitation au compte 749.
- Les produits de cession d'immobilisations sont reclassés en produits d'exploitation au compte 74.
- Les IJSS et indemnités de prévoyance perçues par l'employeur sont comptabilisées en déduction des charges de personnel au compte 649. Pour l'exercice 2025, ce reclassement représente 133 958 € (remboursements CPAM : 44 285 € et prévoyance Mutex : 89 673 €). En 2024, ces flux figuraient en produits au compte 791 pour un montant de 192 390 €.

Traitement des subventions d'investissement

Conformément au règlement ANC n°2022-06, WE KER retient la méthode du résultat. Les subventions d'investissement reçues sont reprises au compte de résultat au rythme des amortissements des biens financés, par le crédit du compte 74 « Subventions d'exploitation » (le compte 777 ayant été supprimé par le règlement ANC n°2022-06). Elles figurent au passif du bilan sous la rubrique « Subventions d'investissement » pour leur fraction non encore rapportée au résultat, soit 149 870 € au 31/12/2025 (contre 127 844 € au 31/12/2024).

Traitement des produits sur exercices antérieurs

Le règlement ANC n°2022-06 a également modifié le traitement des produits rattachables à des exercices antérieurs. Antérieurement comptabilisés en produits exceptionnels, ils sont désormais reclassés en subventions d'exploitation selon leur nature. Pour l'exercice 2025, ce reclassement concerne principalement des régularisations FSE rattachables à 2024 pour un montant net de 136 717 €, dont le FSE Dedans Dehors N-1 (104 788 €) et le FSE Lutte contre l'illettrisme (31 964 €). Ce reclassement explique la disparition des produits exceptionnels en 2025 (0 € contre 50 240 € en 2024).

Comparabilité des exercices

Ces modifications affectent la comparabilité des produits et charges d'exploitation entre 2024 et 2025. Les données 2024 n'ont pas fait l'objet d'un retraitement rétrospectif, conformément aux règles de première application. Ces reclassements ont une incidence sur la composition et le niveau des postes du compte de résultat d'exploitation, mais sont neutres sur le résultat de l'exercice.

8. Note sur les rémunérations des cadres dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative aux rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :

En 2025, l'association a versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés une rémunération brute annuelle (incluant les avantages en nature) équivalente à 213 727 €.

Baker Tilly
STREGO

Etat des Amortissements en euros

Exercice clos le: 31/12/2025

	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION S : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS: AMORTISSEMENTS AFFERENTS AUX ACTIFS SORTIS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS A LA FIN DE L'EXERCICE
Logiciels	104 041 €	21463,98		125 505 €
TOTAL AMORTIS.S/IMMO. INCORPORELLES	104 041 €	21 464 €	- €	125 505 €
Matériel et outillage	404 €			404 €
Aménagements, agencements et installations	363 009 €	34 099 €		397 108 €
Matériel de transport	54 753 €	22 377 €	7 455 €	69 676 €
Matériel de bureau et informatique	239 258 €	20 837 €		260 094 €
Mobilier	254 614 €	14 997 €	1 194 €	268 417 €
TOTAL AMORTIS.S/ IMMO.CORPORELLES	912 038 €	92 310 €	8 649 €	995 699 €

TOTAL DES AMORTISSEMENTS	1 016 079 €	113 774 €	8 649 €	1 121 204 €
---------------------------------	--------------------	------------------	----------------	--------------------

	VENTILATION DES DOTATIONS			MOUVEMENTS SUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	
	AMORTISSEMENT: LINEAIRES	AMORTISSEMENTS DEGRESSIFS	AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	DOTATIONS	REPRISES
Logiciels					
TOTAL AMORTIS.S/IMMO. INCORPORELLES	-	-		-	-
Matériel et outillage					
AAI divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique					
Mobilier					
TOTAL AMORTIS.S/ IMMO.CORPORELLES	-	-	-	-	-
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	-	-	-	-	-

Baker Tilly
STREGO

Etat de l' Actif Immobilisé en euros

Exercice clos le: 31/12/2025

	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	
		ACQUISITIONS	VIREMENT de POSTE à POSTE
Logiciels	146 567	26 700	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	146 567	26 700	-
Installations techniques, matériel et outillage	404		
Install.générales, agencements, aménagements	541 628	14 605	
Matériel de transport	97 810	21 010	
Matériel de bureau et informatique	270 109	14 481	
Mobilier	342 506	618	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 252 457	50 714	-
Dépôts et cautionnements versés	230 614	26 179	
Titre de participation		25 178	
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	230 614	51 357	-

TOTAL DES IMMOBILISATIONS	1 629 639	128 771	-
----------------------------------	------------------	----------------	----------

	DIMINUTIONS			VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	CESSIONS	MISES AU REBUT	VIREMENT de POSTE à POSTE	
Logiciels				173 267
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	173 267
Installations techniques, matériel et outillage				404
Install.générales, agencements, aménagements				556 233
Matériel de transport	11 022			107 798
Matériel de bureau et informatique				284 590
Mobilier	3 385			339 739
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 407	-	-	1 288 764
Dépôts et cautionnements versés	34 778			222 015
Titre de participation				25 178
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	34 778	-	-	247 193

TOTAL DES IMMOBILISATIONS	49 185	-	-	1 709 224
----------------------------------	---------------	----------	----------	------------------

Etat des provisions en euros

Exercice clos le: 31/12/2025

	PROVISIONS	AUGMENTATIONS:	DIMINUTIONS:	VALEUR BRUTE
	AU DEBUT	DOTATIONS	REPRISES	A LA CLOTURE
	DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE
Provision pour engagements de retraite	398 771	64 122		462 893
Autres provisions		5 718		5 718
Provision sur subventions	50 000		50 000	-
Provision sur subventions	-	247 054		247 054
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	448 771	316 894	50 000	715 665

Baker Tilly
STREGO

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L' EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2025

Créances	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :	247 193	28 046	219 147
Cautions	25 072	2 868	22 204
Prêts Action Logement	196 943	-	196 943
Titre de participation	25 178	25 178	-
Créances de l'actif circulant :	2 619 169	2 619 169	-
Stocks			
Créances Clients et Comptes rattachés	54 883	54 883	
Subventions à recevoir	2 513 640	2 513 640	
Autres créances	50 645	50 645	
Charges constatées d' avance	66 319	66 319	
Charges d'exploitation	66 319	66 319	
TOTAL	2 932 681	2 713 534	219 147

Dettes	Montant brut	Degré de liquidité du passif		
		Échéances		
		à moins d'1 an	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Dettes :	1 958 612	1 852 961	105 650	-
Emprunts et dettes auprès des états de crédit	155 812	50 161	105 650	
Découvert, concours bancaires	-	-		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	249 532	249 532		
Dettes fiscales et sociales	1 492 165	1 492 165		
Autres dettes	61 103	61 103		
Produits constatés d'avance :	1 156 881	1 156 881	-	
Produits constatés d'avance :	1 156 881	1 156 881		
TOTAL	3 115 493	3 009 843	105 650	-

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES en euros

Exercice clos le 31/12/2025

SUBVENTIONS AFFECTEES

Ressources	Situations	Montant à l'ouverture	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux dernières
Région: chèque mobilité 2008-15		627	-	-		627	627
Etat : Santé 2009-12		645	-	-		645	645
Fonds sécurisation de parcours 2019		1 545	-	-		1 545	1 545
Département - ARSA 2021		893				893	893
Département - FAJ Hors Rennes 2024		4 799	4 799	4 799		-	
Rennes Métropole - FAJ RM 2024		5 281	5 281	5 281		-	
Département - Permis Plus 2024		8 437	8 437	8 437		-	
Département - FAJ Hors Rennes 2025					22 625	22 625	
Rennes Métropole - FAJ RM 2025					27 232	27 232	
Département - Permis Plus 2024					2 684	2 684	
<i>Sous total fonds gérés pour autrui</i>		22 226	18 516	18 516	52 542	56 251	3 710
2017 - Département - Clé pour l'emploi		4 500				4 500	4 500
2021 - Norauto Conduite supervisée TH		3 000				3 000	3 000
2021 - FAJ Co - Transports Brocéliande		150				150	150
2022 - Département Lab Numérique		10 000				10 000	10 000
2022 - En rte vers le permis - DEPARTEMENT/RM		743				743	743
2023 - Département Lab Numérique		10 000				10 000	10 000
2024 - Etat via CFA - Start App		28 020	28 020	28 020		-	
2024 - FDF Bourses Jeunes		8 040	8 040	8 040		-	
2024 - RM Psy et autres		6 264	6 264	6 264		-	
2024- Département Santé mentale		3 288	3 288	3 288		-	
2024 - LE CLER - TIMS		47 877	47 877	47 877	-	-	
2024 - REGION GIRH 2024/25		1 347	1 347	1 347			
2024 - Département ARSA (enveloppe Action)		1 200				1 200	
2024 - Région via ARML Conduite supervisée		2 175	2 175	2 175		-	
2025 - ETAT MILDECA Relais santé jeunes					2 357	2 357	
2025 - RENNES VILLE Relais Santé Jeunes					2 357	2 357	
2025 - DEPARTEMENT FAJ CO Relais Santé Jeunes					688	688	
2025 - RM FAJ CO Relais Santé Jeunes					2 063	2 063	
2025 - ETAT FIPD Dedans Dehors					1 926	1 926	
2025 RM - Tous en selle					10 000	10 000	
2025 - Département Aides parentalité					7 000	7 000	
2025 - RM Psy et autres					3 790	3 790	
2025 Département Psy et autres					2 475	2 475	
2025 - LECLER TIMS					26 861	26 861	
2025 - REGION GIRH 2025/26					4 800	4 800	
<i>Sous total We Ker</i>		126 604	97 010	97 010	64 317	93 910	28 393

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	512 223				512 223
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Subventions d'investissement affectés	65 834				65 834
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Report à nouveau	181 393	73 946			255 339
Excédent ou déficit de l'exercice	73 946		157 427	73 946	157 427
Situation nette	833 396	73 946	157 427	73 946	990 823
Fonds propres consommables					-
Subvention d'investissement	127 844		22 026 €		149 870
Provisions réglementées					-
TOTAL	961 241	73 946	179 453	73 946	1 140 693

961240,31

1140693,36

Baker Tilly
STREGO

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

RUBRIQUES	MONTANTS EN €	
	2025	2024
Subventions à recevoir (1)	2 513 640 €	2 517 575 €
à recevoir Etat	613 978 €	659 608 €
GPECT - DREETS	12 693 €	28 500 €
CEJ - DREETS	533 280 €	585 040 €
Etat - Autres	3 780 €	3 644 €
Etat - SPIP	- €	18 000 €
Etat - AMIO2R	61 367 €	- €
PIC - Start App	7 175 €	31 712 €
France travail	3 243 €	- €
à recevoir Fonds Social Européen	1 374 235,77 €	1 158 519 €
Plateforme mobilité inclusive 2021	-	2 705,69 €
Référente SIAE et Clauses 2020	4 107,06 €	4 107,06 €
GPECT 2022/2023	-	189 111,14 €
Dedans Dehors 2022/2023	-	73 023,16 €
Actions Santé 2022/23	-	61 389,42 €
Plateforme mobilité inclusive 2022/23	-	124 083,83 €
Levée freins jeunes parents ARSA 2023	-	45 408,71 €
GPECT 2024/25	139 396,03 €	44 050,14 €
Accès emploi durable 2024/25	517 603,81 €	125 656,88 €
Levée freins jeunes parents ARSA 2024	48 547,37 €	70 775,30 €
Accès aux droits 2024/25	133 078,74 €	100 630,69 €
Actions Santé 2024/25	121 560,39 €	80 761,01 €
Référente SIAE 2024	35 082,20 €	35 167,57 €
Plateforme mobilité inclusive 2024	100 692,47 €	215 273,40 €
Lutte contre l'illettrisme 2024	19 964,41 €	- €
Dedans Dehors 2024/25	160 092,90 €	- €
Plateforme mobilité inclusive 2025	102 324,51 €	- €
à recevoir Région	140 184 €	220 312 €
Fonctionnement	78 190 €	97 452 €
Accès à la Qualification (AAQ) 2025	14 750 €	- €
Accès à la Qualification (AAQ) 2024	12 500 €	12 500 €
Exploratoire	16 000 €	16 000 €
Lutte contre l'illettrisme	- €	15 000 €
Trajectoire	- €	683 €
Plateforme mobilité inclusive 2024	- €	13 678 €
GPECT- RH Inclusives 2023/24	-	15 000 €
GPECT- RH Inclusives 2024/25	-	20 000 €
GPECT- RH Inclusives 2025/26	15 000 €	- €
GPECT Multisectorielles	6 950 €	30 000 €
Tous en selle	1 893 €	- €
Divers	5 100 €	- €
à recevoir Département	7 223 €	7 618 €
Autres	3 956 €	- €
Commission FAJ	3 267 €	7 618 €
à recevoir Rennes Métropole	166 550 €	66 241 €
Pacte des Solidarités - Sortir de la rue	8 978 €	- €
Pacte des Solidarités - Santé	9 384 €	- €
Pacte des Solidarités - Tous en selle	10 000 €	- €
Plateforme mobilité	3 000 €	- €
Commission FAJ	8 367 €	15 149 €
Investissement	9 000 €	7 500 €
FAJ Collectif	6 220 €	- €
Fonds gérés pour autrui	23 159 €	- €
PLIE	85 983 €	43 592 €
Rennes Ville - Intermediation Sce civiques	2 459 €	- €
à recevoir Autres EPCI	48 307 €	- €
Factures à émettre	48 307 €	- €
à recevoir autres subventions	157 766 €	405 277 €
ANGV - Groupement créateurs	30 388 €	35 736 €
ARML - Melting Breiz	11 990 €	11 990 €
ARML - Actions Santé et RSJ	4 804 €	14 200 €
ARML - Conduite supervisée	5 982 €	11 970 €
ARML - Référent de justice	-	7 241 €
BPI - Citelab	3 136 €	8 679 €
BPI - Gala de l'Emploi	900 €	900 €
CCAS - Plateforme mobilité	9 500 €	9 500 €
CCAS - Intermediation sce civique	2 333 €	2 333 €
LE CLER - Tims	88 733 €	302 728 €
à recevoir (4487000)	5 397 €	- €
A recevoir (4487000)	5 397 €	- €
Clients et comptes rattachés à recevoir (2)	54 883 €	177 285 €

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

RUBRIQUES	MONTANTS EN €	
	2025	2024
Subventions		
ARML - Conduite supervisée		3 990
Etat - CTAI	13 750	10 714
Etat - PJJ Dedans Dehors		13 333
Etat - QPV Actions emploi	13 500	12 700
Région - GPECT Démarches sectorielles		30 000
Rennes métropole - Aller vers QPV		10 000
Rennes métropole - Tous en selle	10 000	-
Le Cler - Tims 2025/26	75 104	134 094
Région - Tous en selle	1 578	-
Région - GIRH	15 000	16 667
Etat DREETS - CEJ	1 027 949	1 144 869
TOTAUX	1 156 881	1 376 367

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

RUBRIQUES	MONTANTS EN €	
	2025	2024
6044 - Prestations de sces	202	20 237
60611 - Achats non stockés de mat & fournitures	249	130
60612 - Electricité	108	108
6064 - Fournitures administratives		
60642 - Fournitures informatiques		
6122 - Redevances de crédit-bail mobilier		
6132 - Locations immobilières	4 692	19 100
6135 - Locations mobilières	4 038	3 238
614 - Charges locatives		2 520
6156 - Contrats de maintenance	35 794	34 007
6160 - Prime assurance	13 411	21 129
618 - Formation du personnel	605	1 420
6181 - Documentation	3 188	
621 - Personnel intérimaire		
62265 - Honoraires	115	128
6236 Imprimés	780	
62511 - Tickets bus	180	755
6256 - Déplacements	48	42
626 - Frais télécommunications	659	352
6281 Adhésions	2 251	1 801
6372 Taxe foncière		1 680
TOTAUX	66 319	106 649

RUBRIQUES	MONTANTS EN €	
	2025	2024
Divers	54 883 €	177 285 €
Autres créances (3)	50 645 €	40 144 €
ADIPH - Cap Jeunes	47 005 €	2 836 €
Divers	3 640 €	37 308 €
TOTAUX (1) + (2) + (3)	2 619 169 €	2 735 004 €

RUBRIQUES	MONTANTS EN	MONTANTS EN €
	2025	2024